



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1496

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation du centre hospitalier de Carcassonne. Le centre hospitalier de Carcassonne, qui joue un rôle majeur dans le dispositif sanitaire audois, rencontre aujourd'hui des difficultés particulièrement inquiétantes pouvant nuire, à terme, au bon fonctionnement ainsi qu'à la qualité des prestations, unanimement reconnues, offertes par cet établissement. Entre 1996 et 1999, le budget consacré au personnel n'a cessé de se dégrader tandis que les crédits attribués aux autres postes étaient reconduits à l'identique. Le respect des enveloppes allouées a nécessité durant cette période l'emploi de la totalité des ressources internes à l'hôpital pour compenser les carences inhérentes à la faiblesse de la dotation de base. Cette utilisation des crédits a entraîné de fait une baisse sensible des dépenses du groupe III affectées à l'hôtellerie et aux bâtiments, ce qui rend difficile la rénovation de bâtiments dont le taux de vétusté s'élève à 85 % et contribue à l'appauvrissement spectaculaire du groupe IV consacré aux réserves financières. A la clôture de l'exercice 1999, et pour la première fois depuis 1986, le centre hospitalier s'est trouvé confronté à un report de charges sur l'exercice suivant pour un montant s'élevant à 4,3 millions de francs. Le déficit a ensuite atteint 5,4 millions à la clôture de l'exercice 2000. Les actions de sensibilisation et de maîtrise des dépenses mises en place en 2000 ont permis d'assurer une stabilisation de la situation d'exploitation qui pourrait toutefois se dégrader si le problème des dotations de base n'est pas réglé. Pour faire face au risque potentiel d'aggravation, le conseil d'administration estime que le réajustement nécessaire de ses dotations de base, non compris la reconduction du protocole Aubry, s'élève à 9 millions de francs, alors que l'ARH propose 4 millions de francs. Cet hôpital détient déjà des records en matière de précarité puisque l'on y dénombre 300 contractuels pour 1 250 postes de titulaires. De plus, les nouvelles mesures statutaires en faveur des personnels médicaux décidées au niveau national représenteront un surcoût pour l'établissement de 2,8 millions de francs non compensé, la situation des autres groupes ne permettant pas d'assurer une fois encore les compensations requises au bénéfice du groupe 1. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures, hautement souhaitables, qu'il entend prendre en faveur du centre hospitalier de Carcassonne.

Texte de la réponse

SITUATION FINANCIÈRE

DU CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE

M. le président. M. Jean-Claude Perez a présenté une question, n° 1496, ainsi rédigée :

« M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation du centre hospitalier de Carcassonne. Le centre hospitalier de Carcassonne, qui joue un rôle majeur dans le dispositif sanitaire audois, rencontre aujourd'hui des difficultés particulièrement inquiétantes pouvant nuire, à terme, au bon fonctionnement ainsi qu'à la qualité des prestations, unanimement reconnues, offertes par cet établissement. Entre 1996 et 1999, le budget consacré au personnel n'a cessé de se dégrader tandis que les

crédits attribués aux autres postes étaient reconduits à l'identique. Le respect des enveloppes allouées a nécessité durant cette période l'emploi de la totalité des ressources internes à l'hôpital pour compenser les carences inhérentes à la faiblesse de la dotation de base. Cette utilisation des crédits a entraîné de fait une baisse sensible des dépenses du groupe III affectées à l'hôtellerie et aux bâtiments, ce qui rend difficile la rénovation de bâtiments dont le taux de vétusté s'élève à 85 % et contribue à l'appauvrissement spectaculaire du groupe IV consacré aux réserves financières. A la clôture de l'exercice 1999, et pour la première fois depuis 1986, le centre hospitalier s'est trouvé confronté à un report de charges sur l'exercice suivant pour un montant s'élevant à 4,3 millions de francs. Le déficit a ensuite atteint 5,4 millions à la clôture de l'exercice 2000. Les actions de sensibilisation et de maîtrise des dépenses mises en place en 2000 ont permis d'assurer une stabilisation de la situation d'exploitation qui pourrait toutefois se dégrader si le problème des dotations de base n'est pas réglé. Pour faire face au risque potentiel d'aggravation, le conseil d'administration estime que le réajustement nécessaire de ses dotations de base, non compris la reconduction du protocole Aubry, s'élève à 9 millions de francs, alors que l'ARH propose 4 millions de francs. Cet hôpital détient déjà des records en matière de précarité puisque l'on y dénombre 300 contractuels pour 1 250 postes de titulaires. De plus, les nouvelles mesures statutaires en faveur des personnels médicaux décidées au niveau national représenteront un surcoût pour l'établissement de 2,8 millions de francs non compensé, la situation des autres groupes ne permettant pas d'assurer une fois encore les compensations requises au bénéfice du groupe 1. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures, hautement souhaitables, qu'il entend prendre en faveur du centre hospitalier de Carcassonne. »

La parole est à M. Jean-Claude Perez, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Perez. Le centre hospitalier de Carcassonne, qui joue un rôle majeur dans le dispositif sanitaire audois, rencontre aujourd'hui des difficultés particulièrement inquiétantes pouvant nuire à terme son bon fonctionnement ainsi qu'à la qualité, unanimement reconnue, des prestations offertes par cet établissement. Entre 1996 et 1999, le budget consacré au personnel n'a cessé de se dégrader, tandis que les crédits attribués aux autres postes étaient reconduits à l'identique. Le respect des enveloppes allouées a nécessité, durant cette période, l'emploi de la totalité des ressources internes à l'hôpital pour compenser les carences dues à la faiblesse de la dotation de base. Cette utilisation des crédits a entraîné une baisse sensible des dépenses du groupe III concernant l'hôtellerie et les bâtiments, rendant difficile la rénovation des bâtiments dont le taux de vétusté s'élève à 85 %, et elle contribue à un appauvrissement spectaculaire du groupe IV, consacré aux réserves financières.

A la clôture de l'exercice 1999, et pour la première fois depuis 1986, le centre hospitalier a dû procéder à un report de charges sur l'exercice suivant pour un montant de 4,3 millions de francs. Le déficit à la clôture de l'exercice 2000 a atteint 5,4 millions de francs.

Les actions de sensibilisation et de maîtrise des dépenses mises en place en 2000 ont permis d'assurer une stabilisation de la situation, qui pourrait toutefois se dégrader si le problème des dotations de base n'était pas réglé.

Pour faire face au risque potentiel d'aggravation, le conseil d'administration estime que le réajustement nécessaire de ses dotations de base, non compris la reconduction du protocole Aubry, s'élève à 9 millions de francs alors que l'agence régionale de l'hospitalisation propose 4 millions de francs.

Cet hôpital, je le précise, détient déjà des records en matière de précarité puisque l'on y dénombre 300 contractuels pour 1 250 postes de titulaires. De plus, les nouvelles mesures statutaires en faveur des personnels médicaux décidées au niveau national représenteront un surcoût pour l'établissement de 2,8 millions de francs, non compensé, la situation des autres groupes ne permettant pas d'assurer les compensations nécessaires au

bénéfice du groupe I.

En conséquence, je demande au Gouvernement de me faire connaître les mesures, hautement souhaitables, qu'il entend prendre en faveur du centre hospitalier de Carcassonne.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Monsieur le député, vous appelez l'attention de Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, sur les difficultés budgétaires du centre hospitalier de Carcassonne. Celui-ci vous prie d'excuser son absence et tient à vous apporter les éléments de réponse suivants sur un dossier qui lui tient particulièrement à coeur, tout comme vous.

Le centre hospitalier de Carcassonne connaît effectivement, depuis 1999, des difficultés qui se traduisent, notamment, par des reports de charges, dont le montant à la fin de 2000 s'élevait à près de 4 millions de francs. Ces difficultés résultent toutefois pour l'essentiel d'une maîtrise insuffisante de la progression des dépenses de personnel, dont le montant est passé, selon les données des comptes administratifs, de 315 millions de francs au titre de 1998 à 351 millions de francs au titre de l'exercice 2000, soit une hausse de 11,43 %, alors même que l'activité appréciée par le nombre de journées constatées en médecine, chirurgie et obstétrique, sur la même période 1998-2000, ne progressait que de 1,09 %.

Afin de ne pas laisser se dégrader la situation de l'établissement, l'agence régionale de l'hospitalisation de Languedoc-Roussillon a d'ores et déjà autorisé, au titre de la campagne 2001, le transfert vers le groupe I de 4 millions de crédits d'amortissement qui ne seront pas engagés sur l'exercice.

Des moyens complémentaires seront en outre alloués à l'établissement sur l'enveloppe régionale, au titre du renforcement du groupe I - charges de personnels -, avant la fin de l'exercice 2001. Un soutien sera également accordé par l'agence régionale de l'hospitalisation afin d'apporter une réponse rapide aux difficultés du service de radiologie. L'ensemble de cet effort représentera 2 millions de francs.

Parallèlement, l'agence régionale de l'hospitalisation a invité l'établissement à engager, dans le cadre de son passage aux 35 heures, une réflexion sur la part excessive, dans les effectifs, des personnels contractuels - près de 250 agents, dont une centaine sur des postes de titulaires, pour un effectif non médical total de 1 300 personnes environ en équivalent temps plein.

Enfin, il convient de rappeler que, bien qu'ayant un point ISA légèrement inférieur à la moyenne régionale - 11,86 francs en 1999 contre 12,20 francs pour la région Languedoc-Roussillon - le centre hospitalier de Carcassonne ne figure pas au nombre des établissements les moins bien dotés de la région. Il a en effet été régulièrement accompagné, sur le plan budgétaire, par l'agence régionale de l'hospitalisation et a bénéficié ces dernières années d'un taux d'évolution de son budget très proche du taux d'évolution moyen régional.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Perez.

M. Jean-Claude Perez. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette réponse.

J'ai parlé de Carcassonne. Restons-y une seconde de plus pour demander simplement à M. Kouchner de bien vouloir examiner avec bienveillance la demande, formulée conjointement par le public et le privé, d'installation d'un second scanner dans cette ville.

M. le ministre délégué à la ville. Je transmettrai cette demande, monsieur le député.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1496

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5481

Réponse publiée le : 3 octobre 2001, page 5270

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er octobre 2001